



AGENDA 21 DE LA CULTURE DE SAINT-HERBLAIN

Atelier n°3, Maison du Citoyen, 9 juin 2010

« Droit aux pratiques culturelles pour tous »

Ordre du jour :

- Introduction : rappel de la démarche Agenda 21 et agenda 21 de la culture (objectifs, échéancier, les mots pour la culture, la politique culturelle de St Herblain)
- Présentation des enjeux définis lors de la rencontre des partenaires du 27 avril 2010
- Echanges sur l'enjeu de l'atelier n°3
- Propositions d'actions

Echanges sur la définition et le périmètre de l'enjeu :

On parle d'un accès à la culture pour le plus grand nombre mais surtout pour ceux qui souhaitent y accéder. Mais qu'en est-il de ceux qui ne peuvent pas y accéder, et ceux qui pourraient y trouver une forme de plaisir, d'émancipation, mais qui n'ont pas la connaissance de ce qui se fait ?

Quand on ne connaît pas les « codes » on n'a pas accès. Il faut faire attention, dans la diversité des œuvres et des activités proposées, à rendre accessible les événements par une communication et des accroches perceptibles par tous. Les personnes n'ont parfois pas l'impression de se sentir concernées car l'accroche et/ou le format ne sont pas adaptés.

CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Il faut se demander pourquoi certaines personnes n'ont pas accès à la culture.

Exemple : L'association des Résidences Soleil va lancer une étude avec la Faculté de sociologie pour savoir quel est le rapport que certains habitants en situation de précarité ont avec la culture.

Les personnes en situation de handicap sont la plupart du temps exclues de la sphère culturelle : les équipements, les œuvres, les événements leurs sont difficilement accessibles. Exemple : les événements accessibles aux malentendants sont extrêmement rares (1 sur Nantes l'an passé). 80 % d'illettrés parmi les malentendants : c'est un enjeu conséquent et pourtant ignoré aujourd'hui. Il n'y a pas de livre pour les malvoyants à la médiathèque.

Une partie de la population reste peu reconnue. Quelle est la politique municipale sur ce sujet ? Quels moyens peuvent être alloués ?

Le droit culturel c'est respecter les différences et apporter des solutions appropriées. Il s'agit d'ailleurs d'une question à inscrire au niveau de l'agglomération nantaise toute entière.

Les personnes âgées sont également soumises à certaines difficultés. L'offre n'est pas toujours adaptée (contenus peu variés ou « clichés » : projection du film *Le petit Nicolas*). Elles rencontrent aussi des problèmes pour se déplacer.

Les personnes étrangères, parfois dans des situations de très grande précarité, n'osent pas sortir de chez elles. Elles n'osent pas se déplacer et donc découvrir d'autres lieux.

La précarité en général se déplace : certaines personnes qui avaient une activité culturelle ne la pratiquent plus.

➔ **Les acteurs du secteur socioculturel doivent mettre leurs connaissances en commun** pour mieux connaître l'état de l'existant et y apporter des solutions. C'est aussi l'occasion de proposer des projets en commun et des mutualisations.

Le social, le culturel et le médical étaient dans les mêmes murs avant, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut recréer ce lien au service de la population, pour une meilleure connaissance de la situation de la population notamment celle en difficulté. La communication entre les acteurs doit être renforcée.

Si une enquête est réalisée à un moment, il faut la restituer à une échelle plus fine afin de toucher les gens au plus près et échanger avec eux sur les solutions à envisager.

Il faut **une réponse collective** à travers un « observatoire » qui porte un regard sur l'état des pratiques et des situations de chacun. Il existe déjà beaucoup d'observatoire. L'idée n'étant pas de rester sur l'observation mais bien de faciliter le passage à l'action et à la mise en œuvre.

L'observation doit se faire spontanément sur le terrain. Les équipes culturelles doivent pouvoir se réunir et mettre leurs acquis, leurs propres diagnostics, idées et projets dans un pot commun pour favoriser le partage et la pollinisation. Il faut pouvoir restituer, partager ce que chacun fait.

PARTAGE ET ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

La médiation fait le lien entre la sphère culturelle et la sphère sociale. Les acteurs de la culture et ceux du social se sentent parfois éloignés alors qu'ils interagissent fortement. Les liens doivent être étoffés. Les CSC sont les lieux où social et culture se rencontrent mais ce ne sont pas les seuls lieux.

Les CSC ne font pas tout. Ce sont des acteurs clés à l'échelle des quartiers mais il y a d'autres structures, d'autres pratiques culturelles. Ce qui renforce l'idée d'une réflexion inter-acteurs à l'échelle du territoire puis à l'échelle locale. Il faut donc travailler tous ensemble, partager les retours d'expériences et mettre en commun certains projets. **La richesse qu'est la diversité des acteurs de la culture et du social sur Saint-Herblain nécessite plus de partages (constats, observations, pratiques, expériences, ...)**

Il faut sensibiliser les acteurs du social aux forces de la culture, aux rencontres culturelles.

L'éloignement à la culture peut être physique et culturel.

Le droit à la culture c'est aussi respecter ce qu'est la personne, valoriser et reconnaître les cultures différentes.

*Exemple : sur le **collège Ernest Renan**, une démarche est en cours sur les pratiques culturelles des collégiens (méthode calée sur l'enquête nationale).*

Les synergies et les complémentarités entre les CSC doivent être développées.

L'été n'est pas propice aux pratiques culturelles pour les personnes qui ne partent pas en vacances, car un grand nombre de structures ont fermé leurs portes.

Les Herblinois doivent être des prescripteurs. Cela est possible par un système de parrainage ou par la facilité de pouvoir s'exprimer. Il faut également **trouver les « relais » à l'échelle des quartiers**. Des personnes sont bien identifiées comme diffuseurs d'informations.

On fait souvent référence aux droits sociaux mais pas aux droits culturels qui viennent souvent dans un second temps (droit de deuxième génération). Il faut réaffirmer ces principes.

Affirmer le droit à la culture au niveau communal sans que cela face office de droit, c'est au moins une reconnaissance des acquis des grands textes et des réglementations en vigueur.

Il faut faire se rencontrer art et culture.

La tarification des activités culturelles peut/doit faire partie des aides sociales. La ville doit réfléchir à la façon dont elle peut aider l'accès à la culture (actions DAC, actions CCAS, actions CSC/Espace animation).

La culture participe au Vivre ensemble et à l'intégration. De fait, elle est intégrée aux politiques sociales.

Il ne faut pas forcer les gens et bien travailler sur l'envie, le plaisir.

Il se passe beaucoup de choses à Saint-Herblain mais **l'information ne circule pas forcément**. On attend que les gens viennent. Parfois, il faut aussi **aller vers les gens**.

Il est **difficile de se déplacer** le soir sur Saint-Herblain pour pratiquer les différentes activités.

Les activités culturelles sont très fortes sur Saint-Herblain sans que cela fasse partie de l'identité de la ville.

Le rôle de la médiation peut être porté par les **travailleurs sociaux**, qui sont en nombre réduit. Le médiateur fait circuler l'information, il fait du lien entre tous les acteurs, il peut recevoir les idées et en faciliter la mise en œuvre. Il peut recevoir des projets et les regarder selon certains critères.

Il faut donner une place à l'initiative. Le CSC a ce rôle mais il faut trouver la bonne personne à l'intérieur, il faut développer l'écoute, tout en prenant en compte les difficultés, notamment financières, rencontrées par les CSC.

Au sein des CSC, l'information est disponible mais elle n'est pas forcément partagée, il faut faire l'effort de trouver le bon interlocuteur.

La capacité est liée au parcours.

Pratiques spontanées, lieux d'expression : la culture doit plus que jamais être une pratique de proximité

Exemples :

- *Le portage du livre à domicile, « Lire l'art à l'école » à la bibliothèque Hermeland*

- *Les Goûters d'histoire de La Cie la Lune Rousse, en partenariat avec trois CSC de Saint-Herblain + écoles ZEP + collèges : médiation, action culturelle en amont, interventions dans les écoles, rendez-vous familiaux, intergénérationnels et participatifs, découverte d'un répertoire de contes.*

Pistes et propositions d'actions

- Développer un **espace commun d'échanges et de concertation** entre les différentes parties prenantes de l'action socioculturelle : un espace humain et un outil collaboratif. (Observer, rendre compte de l'existant et des projets, partager entre acteurs des retours d'expériences, décloisonner, trouver des personnes clé, pratiquer, favoriser l'expression, développer les passerelles entre les acteurs).
 - Certains biens qui peuvent servir à des pratiques culturelles sont chez des personnes qui n'en font plus usage (*exemple : les livres*). Il pourrait y avoir une collecte et une mise à disposition de ces biens : **ressources communes**.
 - Proposer des **outils de communication** vers l'extérieur (actions, acteurs, lieux, agendas, aides) mais **SURTOUT développer la communication orale** (médiation) vers les acteurs relais.
 - **Se tourner vers l'agglomération** pour réfléchir à des actions communes (savoir ce qui se passe, partage de retours d'expériences, agenda commun, pratique, formes d'exclusion à la culture sur le territoire,...). Les enjeux et les bonnes pratiques doivent pouvoir circuler sur tout le territoire.
 - **Adapter l'offre culturelle à la diversité des publics** (personnes en situation de handicap, étrangers, personnes en difficultés).
 - Développer la **médiation culturelle (médiateurs prescripteurs ?) : pas forcément un médiateur unique mais favoriser la médiation partout. Multiplier les lieux de médiation, et les types de médiation (professionnels, acteurs du territoire, artistes ...)**
 - Donner une place à l'initiative, proposer un accompagnement.
 - Faire un état des lieux des **aides financières aux pratiques culturelles** pour les habitants.
 - Favoriser **l'expérimentation** puis l'essaimage.
 - Il faut renforcer les **actions dans les écoles** (*exemple : Courant d'art*).
 - Associer les parents à l'école du spectateur (steel drum, indisciplinées, fêtes de quartiers...)
 - Transporter la culture là où elle n'est pas : actions culturelles de proximité, utiliser l'espace public les parcs (cinéma itinérant ?)
 - Favoriser les **actions culturelles l'été** pour les personnes ne partant pas en vacances.
 - Développer les résidences d'artistes sur le moyen et long terme.
- ➔ **Affirmer le droit à la culture comme une priorité communale** : reconnaissance de la place de la culture en faveur du Vivre ensemble et de l'émancipation de chaque Herblinois.